

Subvention : Fonds catalytiques 104 : Etude multi-disciplinaires

**Etude multi-disciplinaire de l'impact des VBG sur la rétention des femmes
PVVIH au traitement et à la PTME
en Côte d'Ivoire**

TERMES DE REFERENCE

Autorité contractante : Alliance Côte d'Ivoire

Novembre 2019

Table des matières

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II- OBJECTIFS DE LA MISSION	4
III- RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	5
IV- LIEU	5
V- DEROULEMENT DE LA MISSION	5
VI- MANDAT DU CABINET.....	6
VII- LIVRABLES	7
VIII- CALENDRIER DE LA CONSULTATION.....	8
IX- PROFIL DU CABINET	8
X- INSTRUCTION AUX POSTULANTS.....	<u>98</u>
XI- MODALITES DE PAIEMENT.....	9
XII- DEPOT DES OFFRES.....	<u>109</u>
XIII- DISPOSITIONS GENERALES	10

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire, pays situé en Afrique de l'Ouest dans le Golfe de Guinée bénéficie de financement du Fonds Mondial en matière de lutte contre le VIH pour les PVVIH (traitement antirétroviral). Au cours des dernières décennies, des progrès considérables ont été faits en matière de lutte contre le VIH/sida et les IST si bien que le taux de prévalence nationale a chuté de 4,7% à 2,5% (rapport CIPHIA 2017). Cependant, les besoins sociaux et les problèmes de stigmatisation demeurent importants bien que la loi¹ interdise toute discrimination ou stigmatisation à l'égard des PVVIH. En outre, au regard des données de la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant (PTME) du Programme National de la Lutte contre le Sida (PNLS), des gaps sont à noter. En effet, des interventions de 2018, environ 17% des femmes enceintes attendues n'avaient pas effectué de Consultation Périnatale (CPN). Si la réussite de la PTME se traduit par la connaissance du statut final de l'enfant pour le VIH, à ce niveau également de l'analyse de la cascade PTME, on a dénombré 2% de femmes non-dépistées. Concernant la mise sous le traitement ARV, des écarts sont enregistrés entre 2017 et 2018. Sur les 98% des femmes enceintes déclarées positives, une proportion de 7% n'étaient pas mises sous traitement ARV (1168/17667). En plus en 2018, la couverture nationale en ARV chez les FE se situait aux alentours de 64% pour un objectif de 91% traduisant une baisse par rapport à l'année 2017 (75%). Dans le suivi des enfants exposés, au niveau national, au moins 2,7% d'enfants ont été déclarés vivant avec le VIH ; et des disparités transparaisaient au niveau des régions sanitaires avec des plus forts taux observés successivement dans la Marahoué (5,3%), le Bounkani-Gontougo (4,5%), le Hambol (3,4%), l'Indénié-Djuablin (3,4%), le Nzi-Iffou (3,2%) et le Gôh (3,1%).

Par ailleurs, les résultats nationaux ont ressorti une faible implication des hommes illustrée par 13% des conjoints de femmes enceintes PVVIH dépistés.

Par ailleurs, tout comme en matière de lutte contre le vih/sida, la situation des femmes reste plus préoccupante que celles des hommes au niveau des VBG. Elles sont plus sujettes de violences verbales (insultes, injures), de violences psychologiques, physiques (notamment les gifles, coups) et économiques tant dans le couple que dans la société en milieu urbaine que rurale selon le rapport du PNSME. Aussi chez les PVVIH, certaines ont rapporté des cas de violences domestiques comme mentionné à travers ce verbatim « *c'est à cause de mon statut*

¹Loi n°2014-430 du 14 juillet 2014 portant régime de prévention de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH et le Sida

...J'ai déménagé parce que si je restais là-bas, personnellement, j'allais mourir et puis je vais laisser mes enfants souffrir »².

De ce qui précède, des obstacles entraveraient l'accès aux services de santé, à la couverture en ARV des femmes et au dépistage précoce des enfants exposés. Ainsi, les VBG pourraient jouer un rôle déterminant dans le maintien de l'épidémie dont il importe de ne pas négliger la pertinence d'une part et l'impact sur la rétention des femmes au traitement et à la PTME d'autre part.

C'est pour obtenir des ripostes efficaces pour la réduction et la prise en charge des VBG en lien avec la rétention des femmes PVVIH au traitement d'une part et à la PTME d'autre part qu'Alliance Côte d'Ivoire récipiendaire principal du Fonds Mondial pour le volet communautaire lance un appel à manifestation d'intérêt pour recruter un cabinet ou un groupe de consultant afin de conduire une étude multi-disciplinaire de l'impact des VBG sur la rétention des femmes PVVIH au traitement et à la PTME en Côte d'Ivoire.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal est d'analyser l'impact des VBG sur la rétention des femmes PVVH au traitement et à l'accès à la PTME.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Evaluer le niveau de connaissance des formes de VBG chez les femmes ayant vécu une grossesse, les FE, les conjoints, les FE PVVIH ;
- Déterminer la proportion des femmes PVVH au traitement et à la PTME ayant survécu à une forme de VBG ainsi que les facteurs associés ;
- Tracer les attitudes adoptées par celles-ci ;
- Analyser l'impact et l'ampleur des VBG spécifiquement sur la mise sous-traitement, la rétention dans les soins et à l'accès à la PTME ;
- Analyser l'impact des lois et de leurs pratiques d'application sur la riposte au sida, notamment l'accès à la prévention du VIH, au traitement et au soutien ainsi que la non-discrimination ;
- Formuler des orientations et des actions programmatiques concrètes en faveur de la prévention des VBG chez les Femmes au niveau du traitement et de la PTME ;
- Définir des programmes et actions concrètes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services VIH chez les Femmes, femmes

² Alliance Côte d'Ivoire : Etude nationale de l'index de stigmatisation et discrimination envers les personnes vivant avec le VIH en Côte d'Ivoire, 2016

enceintes et femmes allaitantes avec un focus sur la stigmatisation, la discrimination et les violations en milieu rural et urbain en Côte d'Ivoire.

NB : les données seront par la suite désagrégées par région, par district, par milieu (urbain vs rural).

III- RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Au terme de l'étude, les résultats suivants sont attendus :

- Le niveau de connaissance des formes de VBG chez les femmes ayant vécu une grossesse, les FE, les conjoints, les FE PVVIH sera évalué ;
- La proportion des femmes PVVIH au traitement et à la PTME ayant vécu une forme de VBG ainsi que les facteurs associés sera déterminée ;
- Les attitudes adoptées seront connues ;
- L'impact et l'ampleur des VBG spécifiquement sur la mise sous-traitement, la rétention et la PTME seront analysés ;
- L'impact des lois et de leurs pratiques d'application sur la riposte au sida, notamment l'accès à la prévention du VIH, au traitement et au soutien ainsi que la non-discrimination seront analysés ;
- Des orientations et des actions programmatiques en faveur de la réduction de l'impact des VBG chez les Femmes au niveau du traitement et de la PTME en milieu rural et urbain vont être indiquées.

IV- LIEU

L'étude « multi-disciplinaire de l'impact des VBG sur la rétention des femmes PVVIH au traitement et à la PTME en Côte d'Ivoire » sera faite au niveau national.

V- DEROULEMENT DE LA MISSION

Cette étude sera menée par un cabinet de consultant/ groupe de consultant qui en aura l'entière responsabilité.

Il devra constituer une équipe afin de permettre la mise en œuvre des différentes études. La cible porte sur les ménages (Femmes enceintes ou déjà contractées une grossesse, Conjoints qui a déjà participé au processus de la maternité durant les 2 dernières années), les femmes enceintes PVVIH et femmes PVVIH).

Vu le caractère multi-disciplinaire, plusieurs approches doivent être envisagées prenant en compte l'aspect ménage, le milieu urbain et rural, le milieu clinique, les communautés et les

ONG. Pour une meilleure conduite des différentes études, le cabinet consultant ou groupe de consultants devra produire la matrice des études par objectifs selon le modèle ci-dessous :

Tableau 1 : Méthodologie pour chaque approche

Objectifs spécifiques	Type de discipline/Etude			
	Etude 1	Etude 2	Etude 3	Etude n
Objectif spécifique 1				
Objectif spécifique 2				
Objectif spécifique n				

Le cabinet pourra également proposer des collaborateurs de son choix, mais en tenant compte de l'approche qui veut que l'équipe ait en son sein des personnels communautaires intervenant dans la lutte contre le sida.

La consultation sera supervisée par un Comité de pilotage composé de 15 membres issus de 16 structures : DIIS, DSC, PNLS (Service Recherche et PTME), OMS, CCM, Alliance Côte d'Ivoire, RIP+, PNOEV, PNSME, Ministère de la Justice, Ministère de la famille, la femme et de l'enfant, Ministère des affaires sociales, IRC, PACCI, RIOF, Réseau Ivoirien des femmes Juristes.

Le comité de pilotage aura pour mandat de :

- Valider et fournir des conseils sur le plan de travail, l'échantillonnage des catégories de population ciblées et les outils de collecte de données proposés par le cabinet de consultant/ groupe de consultant ;
- Commenter et valider les résultats préliminaires présentés par le cabinet ;
- Assurer la collaboration des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux nécessaires pour faciliter la réalisation de l'étude ;
- Appuyer le consultant pour la recherche documentaire ;
- Valider le rapport final et participer à sa diffusion au niveau national et international.

VI- MANDAT DU CABINET

- Elaborer et faire valider par le comité de pilotage le plan de travail, l'échantillonnage des catégories de population ciblées et les outils de collecte des données ;
- Faire valider le protocole d'étude par le comité de national d'éthique des sciences de la vie et de la santé ;

- Encadrer le recrutement et la formation des enquêteurs, qui sera spécifiquement adaptée au type d'entretiens qu'ils auront à réaliser et qui assurera la confidentialité des informations collectées ;
- Organiser et superviser les opérations de collecte des données ;
- Organiser et participer aux réunions avec les différents acteurs interrogés ;
- Traiter et analyser les données collectées ;
- Rédiger le rapport préliminaire de l'étude pour le comité de pilotage et intégrer leurs commentaires ;
- Participer à l'atelier de restitution et présenter l'étude devant les participants ;
- Proposer le draft d'un article scientifique qui sera issu du rapport ;
- Finaliser et déposer le rapport final en intégrant les observations formulées par le comité de pilotage.

VII- LIVRABLES

Les réalisations/rapports ci-dessous sont attendus :

- Une note méthodologique complète à soumettre au début de la mission avec le détail des outils proposés (échantillonnage, questionnaires, guides d'entretien, ...) ;
- Une liste des coordonnées complètes des acteurs identifiés et/ou rencontrés (nom de l'organisme et statut, situation de l'organisme par rapport à la problématique de l'étude, nombre de personnes actives dans ce cadre, nom et titre de la personne de contact, adresse, n° de téléphone, n° de portable, et tous autres renseignements utiles) ;
- Le rapport de la phase de collecte des données (rapport à mi-parcours) ;
- La version préliminaire du rapport d'étude à proposer au comité de pilotage pour commentaires ;
- La version finale du rapport de l'étude ;
- Draft de l'article scientifique.

Le rapport comprendra :

- Un résumé exécutif ;
- La finalité et l'objet de l'étude ;
- Les modalités de conception et de conduite de l'étude ;
- Les informations et les analyses répondant aux questions soulevées dans les termes de références ;
- Les conclusions et recommandations ;

- Les annexes techniques (comprenant notamment les termes de référence, les modèles de questionnaires, les canevas d'entretiens...).

Le document final consistera en un rapport structuré, clair et rédigé en français à remettre trois exemplaires papiers sous format A4 et un exemplaire sur support informatique (clé USB) sous format Word strictement identique à la version papier. Les fiches d'enquêtes et tous les autres outils de collecte de données utilisés au cours de l'étude seront remis sous format électronique.

VIII- CALENDRIER DE LA CONSULTATION

La présente étude doit être exécutée dans un délai de **trois (03) mois** à compter de la date de notification du contrat.

IX- PROFIL DU CABINET

Les postulants doivent réunir les conditions suivantes :

- Etre un cabinet, ou groupe de consultant de réputation national ou international spécialisé dans la recherche au niveau de la santé et du développement ;
- Disposer d'un personnel qualifié ;
- Avoir une expérience confirmée de cinq (05) ans au moins dans le domaine de la recherche ;
- Avoir une expérience avérée dans la recherche auprès des patients PVVIH sera un atout ;
- Les chercheurs membre du cabinet doivent être titulaire d'un diplôme supérieur dans une discipline des sciences médicales, sciences sociales, sciences juridiques, de santé publique, de biostatistique, de statistique, de démographie ou avoir une expérience confirmée en méthodes de recherche quantitatives et qualitatives ;
- Posséder d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction et avoir l'esprit d'initiative ;
- Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique ;
- Avoir une bonne connaissance du système de santé ivoirien ;
- Concernant le profil des autres membres de son équipe, le consultant définira dans son offre technique les besoins et les profils nécessaires à la bonne réalisation de l'étude.

X- INSTRUCTION AUX POSTULANTS

Les postulants devront soumettre au plus tard **Mercredi 11 Décembre 2019 à 12 H00** une proposition comportant :

Proposition Technique :

- L'approche méthodologique complète comportant la taille de l'échantillon ainsi que la technique de l'échantillonnage, les outils de collecte des données, la procédure de collecte et d'analyse de données, etc. ;
- Plan de travail ;
- CV de l'équipe d'étude ;
- Joindre en annexe si possible les rapports succincts des études similaires déjà effectuées ainsi que les outils de collecte utilisés ;

Proposition Financière

- Proposition financière précisant tous les détails budgétisés en Francs CFA hors taxes.
- NB : Le Cabinet de Consultants prendra en charge les frais liés à l'organisation de l'atelier de validation en collaboration avec les partenaires techniques et financiers de la lutte contre le VIH et le sida.

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard **Mercredi 11 Décembre 2019 à 12 H00** à l'adresse ci-dessous indiquée.

A l'attention de Madame la Directrice Exécutive :

Alliance Côte d'Ivoire, II Plateaux,
7è tranche, après le bureau Sodeci en allant au quartier Zinzou,
08 BP 2046 Abidjan 08,
Tel : +225 22 52 85 70

NB : Les dossiers de candidature devront porter la mention

« Etude multi-disciplinaire de l'impact des VBG sur la rétention des femmes PVVIH au traitement et à la PTME en Côte d'Ivoire »

XI- MODALITES DE PAIEMENT

Les honoraires seront payés en fonction des modalités suivantes :

- ⇒ 50% du montant du contrat seront versés à titre d'avance de démarrage après la présentation du calendrier à la réunion de démarrage et sur présentation d'une demande d'avance et d'une garantie bancaire d'égal montant.
- ⇒ 30% du montant du contrat seront versés après le dépôt du rapport à mi-parcours

Etude multi-disciplinaire de l'impact des VBG sur la rétention des femmes PVVIH au traitement et à la PTME en Côte d'Ivoire

⇒ 20% du montant du contrat seront versés après le dépôt des livrables approuvés par Alliance Côte d'Ivoire et de la facture définitive.

XII- DEPOT DES OFFRES

Les propositions techniques et financières doivent être déposées sous plis fermés **au plus tard le Mercredi 11 Décembre 2019 à 12 H00** à l'adresse géographique indiquée ci-après :

A l'attention de Madame la Directrice Exécutive :
Alliance Côte d'Ivoire, II Plateaux,
7è tranche, après le bureau Sodeci en allant au quartier Zinsou,
08 BP 2046 Abidjan 08
Tel : +225 22 52 85 70

XIII- DISPOSITIONS GENERALES

1	Le Droit applicable est celui de la République de Côte d'Ivoire.
2	Nom du Client : Alliance Côte d'Ivoire Adresse du Client : Abidjan, II Plateaux, 7ème Tranche, quartier Zinsou 08 BP 2046 Abidjan 08 Côte d'Ivoire Tel : +225 22 52 85 70, Fax : +225 22 52 85 72 Méthode de Sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) Le titre de la consultance : Etude multi-disciplinaire de l'impact des VBG sur la rétention des femmes PVVIH au traitement et à la PTME en Côte d'Ivoire Référence de l'Appel d'Offre National (AON) : N° 002-2019/RCE/NMF2-VIH/ANSCI-RELANCE
3	Le retrait des Termes de Références de la présente Demande de Proposition par le Cabinet ou groupe de consultants est Gratuite.
4	La Proposition financière doit être remise en même temps que la Proposition technique : Oui --- X Non.

Etude multi-disciplinaire de l'impact des VBG sur la rétention des femmes PVVIH au traitement et à la PTME en Côte d'Ivoire

5	Tenue d'une conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ___ Non X ___ Date de la conférence : Non applicable.
6	Le Client fournit les intrants suivants, renseignements afférents au projet, rapports, etc. pour aider à la préparation des propositions : Non applicable.
7	La présente Demande de Proposition a été préparée en langue française. Les Propositions doivent être soumises dans la langue suivante : Français. Tout échange de correspondances se fera en langue française. En cas d'attribution, le contrat qui sera signé avec le Cabinet ou groupe de consultants sélectionné sera rédigé dans la langue dans laquelle aura été préparée sa Proposition (langue française) et qui régira les relations contractuelles entre le Client et le Cabinet sélectionné.
8	La Proposition comprendra les documents suivants : Une proposition technique complète et une proposition financière
9	Les propositions doivent demeurer 90 jours après la date limite de soumission
10	Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 05 jours avant la date de soumission L'autorité contractante peut modifier la demande de proposition à la suite d'une demande d'éclaircissement. Si cette modification intervient à moins de 05 jours avant la date prévue pour l'ouverture des plis, la séance d'ouverture sera reportée de 05 jours. Pour les demandes d'éclaircissement contacter : E-mail : gas@ansci.org
11	La révision des prix est prévue :

	Oui---x---- ou Non
12	Des renseignements sur le Cabinet ou groupe de consultants peuvent être obtenus auprès des structures étatiques qualifiées en la matière, de la Direction générale des impôts, de la CNPS, des entreprises de références, etc.... Oui---x---- ou Non
13	La proposition financière sera libellée en une seule monnaie : en Franc CFA BCEAO et hors taxes dans un format clair et bien détaillé
14	Le Cabinet ou groupe de consultants n'a pas la possibilité de remettre sa proposition par voie électronique
15	Le consultant doit remettre : (a) La proposition administrative et technique en (1) original et 3 copies (b) La proposition financière en (1) original et 3 copies
16	Les propositions devront être déposées au plus tard le <u>Mercredi 11 Décembre 2019 à 12 H00</u> à Alliance Côte d'Ivoire l'adresse suivante : Abidjan II plateaux 7è tranche Quartier Zinsou 08 BP 2046 Abidjan 08 Côte d'Ivoire Tél : 22 52 85 70 <u>NB : Les offres déposées hors délai seront purement et simplement rejetées</u> L'original et toutes les copies de la Proposition technique seront placés dans une enveloppe cachetée portant clairement la mention “PROPOSITION TECHNIQUE” , suivie de : - intitulé de la mission, - numéro de référence de l'Appel d'Offre National, - nom et adresse du Client, et avec l'avertissement “NE PAS OUVRIR AVANT LE 11 DECEMBRE 2019 A 12 HEURES 00.” De même, l'original et toutes les copies de la Proposition financière seront placés dans une enveloppe cachetée portant clairement la mention “PROPOSITION FINANCIERE” , suivie de : - intitulé de la mission - numéro de référence de l'Appel d'Offre National,

	<p>- nom et l'adresse du Client, et avec l'avertissement “NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE.”</p> <p><u>Les enveloppes cachetées contenant les Propositions technique et financière seront placées dans une GRANDE ENVELOPPE EXTERIEURE NON CACHETEE (sous peine de rejet pure et simple de la proposition).</u></p> <p>Cette grande enveloppe extérieure portera UNIQUEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - numéro de référence de l'Appel d'Offre National, - intitulé de la mission - et portera clairement la mention “NE PAS OUVRIR AVANT LE 11 DECEMBRE 2019 A 12 HEURES 00.” <p>NB : Les documents administratifs doivent être joints à la proposition technique.</p> <p><u>Une fiche d'enregistrement des propositions sera disponible au Secrétariat d'Alliance Côte d'Ivoire.</u></p>
17	<p>L'option d'ouverture des Propositions techniques par voie électronique est offerte : Oui ou Non X.</p> <p>L'ouverture aura lieu en séance publique dans la salle de réunion d'Alliance Côte d'Ivoire sise aux II Plateaux, 7ème Tranche, Abidjan 08 BP 2046 Abidjan 08 Côte d'Ivoire Tel : +225 22 52 85 70, Fax : +225 22 52 85 72</p> <p>Date : JEUDI 12 DECEMBRE 2019 Heure : 10 heures 00 minute</p>
18	<p>En plus, les informations suivantes seront lues à haute voix lors de l'ouverture des Propositions techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La date/heure de dépôt des offres (<u>nb : rejet des offres hors délai</u>) ▪ Présentation des offres dans les enveloppes requises telle que décrite au point 15 et 16 des dispositions générales (<u>nb : rejet des grandes enveloppes portant le CACHET du Cabinet.</u>) ▪ Les documents administratifs obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> - Copie <u>légalisée</u> de la déclaration fiscale d'Existence (DFE)

	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du Registre de commerce en rapport avec le marché - Copie <u>légalisée</u> de l'attestation de Régularité fiscale de moins de 6 mois <u>et valide à la date de dépôt des offres</u> - Copie <u>légalisée de l'attestation de CNPS de moins de 6 mois</u> et valide à la date de dépôt des offres pour les Nationaux tandis que pour les Non nationaux, il s'agira de document officiel justifiant la régularité de la situation sociale des employés. - Copies des attestations de bonne exécution (au moins 3) dans le (s) domaine (s) concerné (s) - Copie de l'attestation bancaire ou le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom de l'entreprise - Copie légalisée du contrat de bail ou de résidence
19	<p>Critères, sous critères et système de points pour l'évaluation des propositions techniques complètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ I. Documents administratifs : (10 POINTS) ▪ Copie légalisée de la déclaration fiscale d'Existence/DFE : 1 point ▪ Copie du Registre de commerce en rapport avec le marché : 1 point ▪ Copie légalisée de l'attestation de Régularité fiscale de moins de 6 mois et valide à la date de dépôt des offres : 2 points ▪ Copie légalisée de l'attestation de CNPS de moins de 6 mois et valide à la date de dépôt des offres pour les Nationaux, ou document officiel justifiant la régularité de la situation sociale des employés pour les Non Nationaux : 1 point ▪ Copies des attestations de bonne exécution (au moins 3) dans le (s) domaine (s) concerné (s) : 3 points à raison de 1 point par attestation ▪ Copie de l'attestation bancaire ou le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom du cabinet : 1 point ▪ Copie légalisée du contrat de bail ou de résidence : 1 point ▪ II. Expérience spécifique du cabinet ou groupe de consultants pertinente pour la mission : (20 POINTS) ▪ Expérience dans le domaine de l'ETUDE des projets/programmes financés par des partenaires au développement et institutions nationales/internationales : (6 points à raison de 2 points par mission réalisée). Fournir à cet effet les attestations de bonne exécution.

- Expérience dans le domaine de l'Etude des projets/programmes financés par le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme : 2 points pour la mission réalisée. Fournir à cet effet les attestations de bonne exécution.
- Expérience du cabinet dans des études réalisées au niveau du VIH/Sida et des IST : 6 points à raison de 2 points par mission réalisée. Fournir à cet effet les attestations de bonne exécution. ;
- Expérience de recherche et étude auprès des Personnes Vivant avec le VIH : 6 points à raison de 2 points par mission réalisée. Fournir à cet effet les attestations de bonne exécution.

NB : Les expériences dans le domaine de l'étude de projets de santé et/ou projet communautaire non prouvées par une attestation de bonne exécution ne seront pas prises en compte et ne seront pas notées.

- **III. Adéquation et qualité de la méthodologie proposée et du plan de travail par rapport aux Termes de Référence (TDR) : (40 POINTS)**

Notes au Cabinet ou groupe de consultants. Alliance Côte d'Ivoire vérifiera :

- si la méthodologie est claire et conforme aux TDR ;
- si le plan/calendrier de travail est réaliste et réalisable et tient dans les **90 jours calendaires** ;
- si la composition de l'ensemble de l'équipe est équilibrée et réunit les expertises appropriées et une bonne affectation des Personnels. Qui fait quoi ? Senior/ Junior.

- **Adéquation de la méthodologie par rapport aux TDR 30 points**
- Compréhension et description de la mission (5 points)
- Approche méthodologique (10 points)
- Prise en compte des résultats attendus et des plans d'études (5 points).

- **Plan de travail 10 points**
- Cohérence et pertinence du chronogramme de travail (5 points)
- Cohérence de la répartition du personnel-clé et pertinence des tâches de chaque membre du personnel-clé (5 points)
- **IV. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission : (30 points)**

La proposition devra comprendre les CV du personnel-clé (signés conjointement par le personnel proposé et le représentant habilité du cabinet soumissionnaire).

Un Expert Sénior Diplômé : 20 points

Un ou des experts juniors : 10 points

Chaque membre du personnel sera noté selon chaque sous critère et le nombre de points de ce critère sera égal à la somme des notes des membres du personnel clé. Le CV d'un expert ne peut qu'être cité une et une seule fois dans l'ensemble des offres techniques reçues sinon une note de 0 sera attribuée aux divers candidats concernés.

- **Un Expert Sénior Diplômé (20 points)**

Qualification : 5 points

- Diplôme en santé publique, en biostatistique, en épidémiologie, en sociologie de la santé, en droits humains ou diplôme équivalent BAC+5 au moins.

Expérience professionnelle : 15 points

- Expérience générale : 8 ans d'expériences professionnelles cumulées au moins au sein d'un cabinet ou d'une entreprise spécialisée en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire : 5 points (1 point par année d'expérience avec un maximum de 5 points).
- Expérience spécifique pour la mission : Etude / Evaluation de projets de santé et expertise prouvée pour des projets financés par le Fonds Mondial : 5 points (1 point par consultation avec un maximum de 5 points).
- Expérience spécifique pertinente pour la mission : Etude / Evaluation de projets de santé et expertise prouvée en Etude/

	<p>Evaluation de projets de santé communautaire : 5 points (1 point par consultance avec un maximum de 5 points). Cependant, si la mission porte sur un projet à l'endroit du VIH/Sida, la notation sera de 5 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un ou des experts juniors (10 points) <p>Qualification : 5 points Diplôme de niveau BAC+3 au moins en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire.</p> <p>Expérience professionnelle : 5 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience générale : Expérience professionnelle cumulée au sein d'un cabinet ou une entreprise en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire = 1 point. ▪ Expérience spécifique/pertinente pour la mission : Expérience en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire = 2 points (1 point par consultance de projet réalisé avec un maximum de 2 points. Cependant, si la consultance porte sur un projet financé par le Fonds mondial, la notation sera de 1 points par consultance réalisée avec un maximum de 2 points). ▪ Expérience spécifique pertinente pour la mission : Etude / Evaluation de projets de santé et expertise prouvée en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire : 2 points (1 point par consultance avec un maximum de 2 points. Cependant, si la mission porte sur un projet à l'endroit du VIH/Sida, la notation sera de 2 points). <p>Total des points pour les deux critères (I) (II) (III) et (IV) : 100 points</p> <p>La Note technique minimum (Nt) requise pour être admis est : 75 points.</p>
21	Critères, sous critères et système de points pour l'évaluation des Propositions Techniques Simplifiées : Non applicable
22	L'option d'ouverture des Propositions Financières par voie électronique est offerte : Oui ou Non X
23	La Proposition financière dont le prix évalué est le moins disant (Pm) se voit attribuer la note de prix (Np) maximale de 100.

	<p>La formule pour déterminer les notes de prix (Np) des autres Propositions est la suivante :</p> <p>$Np = 100 \times Pm / P$, dans laquelle “Np” est la note de prix, “Pm” est le prix le moins élevé, et “P” le prix de la proposition évaluée.</p> <p>Les pondérations attribuées respectivement à la Proposition technique (T) et à la Proposition financière (F) sont :</p> <p>T = 70% et F = 30%.</p> <p>Les Propositions seront classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) combinées en utilisant les pondérations (T = la pondération attribuée à la Proposition technique ; F = la pondération attribuée à la Proposition financière ; T + F = 1) comme suit : $N = Nt \times T\% + Np \times F\%$.</p>
24	<p>Négociations et attribution du Contrat</p> <p>Date et adresse prévue pour les négociations du contrat :</p> <p>Date : Dans les 15 jours suivant l’ouverture des propositions financières.</p> <p>Adresse : Alliance Côte d’Ivoire - Abidjan, II Plateaux, 7ème Tranche, quartier Zinsou 08 BP 2046 Abidjan 08 Côte d’Ivoire Tel : +225 22 52 85 70, Fax : +225 22 52 85 70</p>
25	<p>La publication de l’information d’attribution du Contrat suivant la fin des négociations du Contrat sur le projet de Contrat sera effectuée dans le Journal Fraternité matin ou à défaut sur le site web (www.ansci.org); Alliance Côte d’Ivoire adressera directement un avis de notification de résultats à tous les soumissionnaires.</p>
26	<p>Le début de la mission est prévu pour le 19 Décembre 2019 et s’achèvera le 19 Mars 2020 au plus tard.</p>